



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Questions à l'ordre du jour						
N° Délib	Membres présents ou représentés : 25	Pour	Contre	Abstention		
ADMINISTRATION GENERALE						
14/04/25-01	Désignation du secrétaire de séance	25	0	0		
14/04/25-02	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mars 2025	25	0	0		
14/04/25-03	Validation de l'ordre du jour de la séance	25	0	0		
14/04/25-04	Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal					
FINANCES PUBLIQUES						
14/04/25-05	Organisation par TernoisCom d'une soirée dédiée au commerce le 17 juin 2025 "préparer aujourd'hui le commerce de demain	25	0	0		
14/04/25-06	Compte administratif, compte des gestion et affectation du résultat 2024	25	0	0		
14/04/25-07	Taux d'imposition 2025	25	0	0		
14/04/25-08	Budget primitif 2025	25	0	0		
14/04/25-09	Fongibilité des crédits	25	0	0		
14/04/25-10	Subvention aux associations	19	0	1		
14/04/25-11	Subvention au C.C.A.S	25	0	0		
14/04/25-12	Tarifification de l'entrée à la piscine municipale	25	0	0		
RESSOURCES HUMAINES						
14/04/25-13	Création d'un poste d'adjoint technique au 1er avril 2025	25	0	0		
URBANISME						
14/04/25-14	Acquisition d'une partie de la parcelle AE763 à l'association Saint-Louis	25	0	0		

Le Maire,
Danielle VASSEUR





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

Objet :

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

- Décide de désigner Mme Audrey PROVOST pour remplir cette fonction de secrétaire de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

----- ; -----

Objet :

Approbation du procès verbal du 24 mars 2025

La séance ouverte, Madame le Maire donne lecture à l'assemblée communale du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025 (document consultable sur le site internet de la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise).

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

→ d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 24 mars 2025 à 19 h

----- : -----
Madame le Maire accueille les membres du Conseil Municipal présents.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel nominal des conseillers municipaux :

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Vincent JOSEPH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie DECAMP
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Guillaume YVART qui a donné pouvoir à M. Guillaume DEBAY
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Martine DUSART
- M. Samuel SARRAZIN qui a donné pouvoir à Mme Danielle VASSEUR
- Mme AUDREY PROVOST qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Amandine DELATTRE

Madame le Maire excuse également Madame NOTERMAN, conseillère aux décideurs locaux, qui ne peut être présente.

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DEBAY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2024.

Les membres présents n'ayant pas de remarques sur ce procès-verbal du 17 décembre 2024, Madame le Maire le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose l'ordre du jour suivant :

Administration générale :

- Compte-rendu des décisions au Conseil Municipal (information)
- Motion pour le maintien du nombre de classes à l'école élémentaire

Finances :

- Rapport d'Orientation Budgétaire
- Tarifs concert orchestre symphonique du 10 mai 2025
- Tarif excelsior concert de juillet
- Restauration du campanile de l'église Saint-Paul – Demandes de subventions

Ressources humaines

- Modalités d'attribution de l'avantage en nature – repas au personnel communal
- Cadeau de Noël pour les agents et leurs enfants

Urbanisme

- Projet de parc solaire agricole au lieu-dit La Petite Forêt
- Acquisition de parcelle le long de la rue de Canteraine par la parcelle ZA 16 à l'AFR de Ramecourt
- Coupe de bois

Madame le Maire soumet cet ordre du jour à l'approbation du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

- Présentation des décisions

Dans le cadre de sa délégation de compétences, Madame le Maire présente les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

2024 :

88	Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 Millions d'Amis <i>Les frais s'élèvent à 675 € pour 15 chats</i>
89	Contrat avec la société HDS relatif au nettoyage et dégraissage des systèmes d'extraction et éléments annexes <i>Le coût s'élève à 800 € HT pour un an.</i>
90	Prolongation de la convention d'occupation entre la Ville, la communauté de communes du ternois et de l'adefi mission locale <i>Pour un délai jusqu'au 28 février 2025</i>
91	Virement de crédits budgétaires

2025 :

1	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°4 Madame LOHEZ Stéphanie pour une année à compter du 1er janvier 2025
2	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°6 Monsieur WIDEHEM Marceau pour une année à compter du 1er janvier 2025
3	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°18 Monsieur GLISSOUX Éric pour une année à compter du 1er janvier 2025
4	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°25 Monsieur LAURENT Arnaud pour une année à compter du 1er janvier 2025
5	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186 m ² , section AI 155, N°31 Monsieur DEBRAY Daniel pour une année à compter du 1er janvier 2025

6	Contrat de vérification des installations de sécurité incendie <i>La prestation annuelle s'élève à 4575 € HT (soit 5491,14)</i>
7	Mise à disposition de la salle n°1 du Centre Culturel Henri Picot à l'organisme de formation ID Formation.
8	Convention avec l'association ATRE pour la collecte et la valorisation des Déchets d'Activité Economique
9	Droit de voirie pour les travaux du tiers lieu intercommunal
10	Devis et contrat avec l'établissement Articho & Companie pour la prestation d'un spectacle déambulatoire le 8 mars 2025 <i>La prestation s'élève à 1896,00 €</i>
11	Convention d'utilisation des locaux et équipements scolaires en dehors du temps scolaire.
12	Prolongation de la convention avec l'hôtel de la formation
13	Location et maintenance avec la société Electro Coeur de 3 défibrillateurs
14	Convention relative à la mise à disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire entre la mairie et le SDIS62
15	Mise à disposition de la salle d'examen de la Maison pour Tous à la société SGS Automotive Services.
16	Animation de l'association Atre à l'école Pignion <i>La prestation s'élève à 500 €</i>
17	Contrat relatif à la vérification réglementaire des installations techniques par un bureau de contrôle <i>La prestation s'élève à : 12350,50 € HT (14820,60 € TTC) en 2025, 10399,00 € HT(12478,80 € TTC) en 2026; 9728,00 HT (11673,60 € TTC) en 2027.</i>
18	Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un site pour l'organisation d'un circuit pédestre avec Histoire de Patrimoines
19	Contrat avec l'association Marq Pop relatif à la prestation du groupe The Buddy's pour la fête de la musique du 20 juin 2025 <i>la prestation s'élève à 1650 € TTC</i>

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

- **Motion pour le maintien du nombre de classes à l'école élémentaire :**

Madame le Maire donne la parole à Mme DUSART Martine pour ce point :

« Nous, élus du Conseil Municipal de Saint-Pol-sur-Ternoise, avons appris avec grande inquiétude la disparition du moyen supplémentaire provisoire accordé en septembre 2024.

En l'absence de ce moyen, l'école accueillerait 263 élèves répartis sur 11 classes, soit une moyenne de 24 élèves par classe. Ce chiffre inclut 12 élèves en ULIS et 12 élèves en UEE (IME de Saint-Michel-sur-Ternoise), dont l'inclusion nécessite une attention pédagogique spécifique et des conditions d'apprentissage plus adaptées.

Si la 12e classe « provisoire » était maintenue, la moyenne d'élèves par classe descendrait à 22, offrant un cadre d'apprentissage plus adapté et équilibré pour tous.

La disparition de cette classe « provisoire » engendrerait des conséquences néfastes :

- Surcharge des effectifs, réduisant le suivi individualisé et l'attention accordée aux élèves.
- Difficultés accrues pour les élèves en inclusion, dont les besoins spécifiques nécessitent un encadrement adapté.
- Détérioration des conditions de travail des enseignants, avec des classes plus hétérogènes et complexes à gérer.

De plus, la directrice perdrait ¼ de sa décharge en raison de la fermeture de classe, l'obligeant à reprendre des heures d'enseignement. Cela nuirait à la gestion de l'école, à la relation avec les familles et à la mise en œuvre de projets pédagogiques, impactant ainsi la qualité globale du service éducatif.

À noter également que l'indice de position sociale, qui était de 90.6 pour l'année scolaire 2022-2023, s'élève pour 2023-2024 et 2024-2025 à 88. La baisse significative de l'IPS pour les écoles La Fontaine et Prévert est un indicateur de la fragilité persistante du territoire communal.

La disparition de cette classe « provisoire » renforcerait les difficultés évoquées ci-dessus.

Ainsi, nous demandons aux autorités compétentes de reconsidérer la suppression de ce moyen supplémentaire et de le maintenir de manière pérenne. »

Mme DUSART précise que les parents d'élèves vont faire une pétition à ce sujet qui circulera sur internet.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 – FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire

Madame le Maire donne la parole à Mme WALLON pour la présentation du Rapport d'orientation budgétaire (en pièce jointe)

Madame le Maire soumet ce rapport au débat :

Mme SOYEZ demande s'il y a déjà un lieu de déterminé pour les ombrières, prévues dans les perspectives ?

Mme le Maire : C'est une demande de la Préfecture. Pour l'instant la localisation n'est pas déterminée.

Mme SOYEZ : Et où se situera le giratoire, rue de Canteraine ?

Mme le Maire : Il se situera avant le pont, après chez MACQUET pour sécuriser les piétons allant sur la zone.

Mme ROUSSEZ demande à quoi correspond les 99000€ pour les travaux sur Campanile ?

M. DEGOUVE : il s'agit de la location d'une nacelle et de la mise en sécurité pour repeindre le campanile et des reprises de ciment. Il faudra également envisager des travaux sur la parcelle.

N'ayant plus d'autres questions, l'ensemble des membres présents prend acte de ce rapport.

- Tarifs concert orchestre symphonique du 10 mai 2025

Madame le Maire donne la parole à Mme DUSART :

Madame DUSART expose qu'un concert est organisé par la Ville, mettant en scène les œuvres de Haydn et Handel par un orchestre symphonique de 60 musiciens. Ce concert se tiendra le 10 mai 2025 à la salle des fêtes. Il convient de fixer la tarification pour l'entrée à ce concert.

Il est proposé au Conseil Municipal

- De fixer le tarif d'entrée au concert de l'orchestre symphonique du 10 mai 2025 à la salle des fêtes ainsi :
 - o 10€ par personne
 - o Gratuit pour les moins de 16 ans
- La vente des billets sera effectuée via la régie « spectacle » et le dispositif mis à disposition par TernoisCom « Achetez Ternois »

Ce tarif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Tarif Excelsior concert de juillet**

Madame le Maire expose qu'un concert par l'orchestre Excelsior sera organisé par la Ville le 26 juillet 2025.

Il convient de fixer la tarification pour l'entrée à ce concert. Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le tarif d'entrée au concert de l'orchestre Excelsior du 26 juillet 2025 ainsi :
 - O 12€ par personne
- La vente des billets sera effectuée via la régie « spectacle »

M. GRANDSIR souhaite savoir pourquoi il n'y a pas de gratuité pour ce concert pour les moins de 16 ans ?

Mme CHERY : Il y a très peu d'enfant à ce concert car il est très long.

Mme SOYEZ regrette également qu'il n'y ait pas de gratuité pour les – 16 ans.

Il est proposé de rajouter la gratuité pour les moins de 16 ans. Les tarifs seraient donc les suivants :

- O 12€ par personne
- O Gratuit pour les moins de 16 ans

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Restauration du Campanile de l'Eglise Saint Paul – Demande de subvention**

Construit entre 1958 et 1960, ce campanile, avec son architecture remarquable, est bien plus qu'une simple structure ; il est un symbole de notre commune, un témoin silencieux de notre histoire et de notre identité collective.

Cette restauration permettra de conserver l'intégrité structurelle et esthétique pour les générations futures. En effet, avec le temps, les éléments structurels du campanile peuvent se détériorer et poser des risques pour la sécurité. Une restauration complète assurera la stabilité et la sécurité de l'édifice. Un campanile restauré embellira notre paysage urbain et renforcera l'attrait de notre commune. Cette restauration est également le symbole de notre engagement pour la préservation de notre héritage culturel.

L'enveloppe financière de cette opération est définie pour un montant prévisionnel de : 99 000€ TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de Restauration du Campanile de l'église Saint-Paul,
- De solliciter auprès des partenaires les cofinancements prévus (et notamment le Conseil Départemental dans le cadre du FARDA...),
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération et à signer le marché correspondant

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3 – RESSOURCES HUMAINES

Modalités d'attribution de l'avantage en nature -repas au personnel communal

Considérant que les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition du salarié par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé.

Considérant qu'aux termes de l'article L 242-1 du Code de la Sécurité Sociale, ils constituent, en tant que tels, des éléments de rémunération qui, au même titre que le salaire proprement dit, sont inclus dans l'assiette des cotisations à la charge des employeurs et des salariés, et doivent donner lieu à des cotisations. Le non-respect de cette obligation entraîne des pénalités et des majorations en cas de redressement.

Considérant que les avantages en nature sont intégrés dans le revenu imposable ; leur valeur doit être réintroduite sur le bulletin de salaire. La réglementation de cotisations sociales sur les avantages en nature est totalement indépendante des différentes règles régissant l'octroi de ces avantages dans la fonction publique territoriale : les modalités d'attribution de ces avantages doivent faire l'objet d'une délibération.

Considérant que tous les salariés sont concernés au même titre par cette réglementation, qu'ils soient fonctionnaires titulaires, stagiaires ou agents contractuels de droit public ou de droit privé (contrats aidés, apprentis...). Cependant, l'intégration des avantages en nature dans l'assiette de cotisation est différente selon le statut de l'agent :

- Fonctionnaires affiliés à la CNRACL : comme tous les accessoires de traitement (indemnités, supplément familial...), les avantages en nature sont soumis uniquement à la CSG et CRDS et aux cotisations salariales et patronales au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique,
- Agents affiliés à l'IRCANTEC (fonctionnaires effectuant moins de 28 heures par semaine et contractuels de droit public et de droit privé) : les avantages en nature sont soumis aux mêmes cotisations salariales et patronales que le traitement et dans les mêmes conditions.

Par ailleurs, compte tenu des missions qui leur sont confiées et des contraintes en résultant, la collectivité peut servir des repas à certains personnels. Les services ou secteurs concernés à ce jour par ce dispositif sont :

- Les agents accompagnant les enfants lors du déjeuner (ATSEM, personnel de restauration, personnel d'animation...)

Pour ces personnels, les repas fournis doivent être valorisés sur leur bulletin de salaire comme avantage en nature et de ce fait intégrés dans les bases de cotisations et imposables.

La valeur minimum forfaitaire de l'avantage en nature repas est définie par l'URSSAF (à titre indicatif : 5.45 €/repas au 1er janvier 2025). quelle que soit la rémunération perçue par le bénéficiaire. Ce montant est revalorisé annuellement.

Il est à relever que les repas remboursés aux agents dans le cadre de déplacements professionnels hors de leur résidence administrative ne constituent pas des avantages en nature et ne sont donc pas soumis aux cotisations sociales.

Il est proposé à compter du 1er avril 2025 :

-D'AUTORISER l'attribution gratuite de repas aux agents ci-dessous mentionnés lorsque les nécessités de services et les contraintes les obligent à rester sur leur lieu de travail :

- ATSEM (si le repas est pris dans le même temps que l'encadrement des enfants)

-DE DECIDER de valoriser sur les salaires les repas attribués gratuitement aux agents alors même que leur mission ne le prévoit pas et que leur rôle pédagogique ne le justifie pas.

- ATSEM (si le repas est pris en dehors du temps d'encadrement des enfants)
- Les personnels de restauration
- Les personnels assurant les services de restauration scolaire
- Les personnels assurant la surveillance des enfants durant la pause méridienne

-DE FIXER le montant de référence pour le calcul de cet avantage au montant annuel défini par l'URSSAF,

-De préciser que le montant de référence pour le calcul de cet avantage en nature évoluera conformément au montant annuel défini par l'URSSAF.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Cadeau de Noël pour les agents et leurs enfants**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal avait modifié le mode d'octroi des cadeaux par l'octroi de Chèque « Kdo Local », mesure proposée par la Communauté de Communes du Ternois « TernoisCom », en lien avec les commerçants locaux. Ce Chèque « Kdo Local » sera valable chez les commerçants et artisans de proximité adhérents à « Achetezternois ».

Madame le Maire propose d'augmenter le montant du chèque « Kdo Local », mesure proposée par la Communauté de Communes du Ternois « TernoisCom », en lien avec les commerçants et les artisans de proximité adhérents à « Achetezternois ».

Ainsi, concernant le personnel, Madame le Maire propose d'offrir, en Chèque « Kdo Local », les montants suivants :

- ⇒ Stagiaires et titulaires arrivés dans l'année : 60 €
- ⇒ Stagiaires et titulaires en activité : 60 €
- ⇒ Départ (Mutation /disponibilité (hors maladie) /démission /rupture conventionnelle / licenciement) : être présent au 1er juillet de l'année : 60 €
- ⇒ Retraités partis dans l'année : 60 €
- ⇒ Contractuels, en cours de contrat le jour de la réception avec une durée de contrat minimum de 6 mois continus dans l'année : 35 €

Ainsi, concernant les enfants du personnel, Madame le Maire propose de maintenir un Chèque « Kdo Local » d'une valeur de 45 € pour les enfants des agents de 0 à 12 ans inclus.

De plus, il convient de rappeler qu'en application d'une instruction ministérielle du 17 avril 1985 (Noël des salariés et des enfants), les cadeaux et/ou bons d'achat attribués à un salarié au cours d'une année peuvent être exclus de l'assiette des cotisations de la sécurité sociale lorsqu'ils sont attribués en relation avec un évènement, leur utilisation étant déterminée et leur montant conforme aux usages.

Il est proposé au Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- D'APPROUVER les modalités d'attribution sous les conditions fixées, ci-dessus.

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 – URBANISME

- Projet de parc solaire agrivoltaïque au lieu-dit « La Petite Forêt »

Madame le Maire expose que la société E-sweet energies développe un projet de parc solaire agrivoltaïque au lieu-dit La Petite Forêt, parcelle n° 2 dans son intégralité située en section AM.

Ce projet concerne également la commune de TROISVAUX en sa parcelle limitrophe, ZI 17.

Ce dernier entre dans la politique actuelle de transition énergétique liée au développement des énergies renouvelables (articles 82 à 102 du titre III de la loi « Climat et Résilience », objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie définies par les articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 du code de l'énergie, et par le Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020). Il s'insère dans l'une des zones prioritaires retenues par la commune.

L'aire totale d'étude du projet est évaluée à 10,4 ha. Pour des raisons techniques, topographiques, d'intégration dans l'environnement, l'emprise foncière clôturée de l'implantation photovoltaïque est estimée également à 10,4 ha. La puissance du parc envisagé sera d'environ 8 MWc, pour une production d'électricité par an de 9 000 000 kWh soit une équivalence de consommation par an de 4 000 personnes. L'émission de CO2 évitée est de l'ordre de 4 000 tonnes par an.

Une étude préalable agricole permettra de déterminer l'impact du projet sur le monde agricole et évaluera la possibilité de coupler une activité agricole pérenne (exemple fauchage) avec l'activité de production d'électricité renouvelable.

Pour le présent projet, les modules solaires photovoltaïques installés sur les structures porteuses en trackers seront de type cristallin (poly ou mono) et bifacial.

Un dossier d'étude d'impact du projet sera instruit par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France) lors de l'instruction du dossier de permis de construire.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'émettre un AVIS FAVORABLE pour le développement du projet de parc agrivoltaïque, d'intégrer le projet de parc agrivoltaïque aux zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables de la commune
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Mme SOYEZ demande des précisions : les terres sont-elles cultivées actuellement ?

Mme Le Maire : C'est l'agriculteur qui souhaite installer ces panneaux, pour la revente. Ces panneaux seront installés en hauteur. Cette installation n'aura aucune incidence ni bénéfice pour la commune.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Acquisition de parcelle le long de la rue de Canteraine par la parcelle ZA 16 à l'AFR de Ramecourt**

Madame le Maire expose que la ville possède, par voie d'échange avec la Communauté de Communes du Ternois, la parcelle n° ZA 46 destinée à recevoir la future gendarmerie.

Cette propriété est bordée en façade le long de la rue de Canteraine par la parcelle ZA 16 d'une surface de 480m² et constituant un chemin appartenant à l'AFR.

Le Président de l'AFR de Ramecourt, après avoir réunie l'assemblée, a émis, le 6 mars 2025, un accord de principe sur la vente de cette dernière.

L'évaluation des domaines estime son achat à 1240 euros HT/ Hors charge assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Ainsi, l'unité foncière totale qui doit faire l'objet du dépôt d'un permis de construire pour l'usage précité bénéficiera de l'accès direct obligatoire à la rue.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un AVIS FAVORABLE à cet acquisition assorti des divers frais
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y référant.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Coupe de bois**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts (ONF) a proposé l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 pour les parcelles 8u (3ha26), 10u (4ha28), 11u (2ha55) et 12u (0ha65).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2025,
- De bien vouloir procéder en 2025, à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette précitée à savoir une vente sur pied et en bloc par l'ONF via l'appel d'offre qu'elle gère.
- De valider ce point et de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5– QUESTIONS DIVERSES

- **Commission d'indemnisation des commerces :**

Mme SOYEZ demande à Mme le Maire s'il est possible d'avoir des informations sur l'avancée de cette commission.

Mme le Maire : Un courrier a été envoyé à la pharmacie et à la Chalandise afin qu'ils fournissent à la Mairie des documents pour étudier leur demande.

- Prochains RDV :
- le 3 avril 2025 à 18h : Réunion Toute commission
- le 14 avril 2025 à 19h : Conseil Municipal

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à
20h30**



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

----- : -----

Objet :

Désignation du secrétaire de séance

Objet :

Validation de l'ordre du jour

La séance ouverte, Madame le Maire donne lecture à l'assemblée communale de l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2025 tel que précisé dans la convocation envoyée, à savoir :

Administration générale :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2025
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Organisation par TernoisCom d'un événement pour les commerçants

Finances :

- Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2024
- Taux d'imposition 2025
- Budget primitif 2025
- Fongibilité des crédits
- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS
- Tarif des entrées de piscine

Ressources humaines

- Création d'un poste d'adjoint technique

Urbanisme

- Acquisition parcelle (berge de la Ternoise le long de l'école Saint-Anne/Saint-Louis)
- Information sur la vente de l'immeuble situé 8 place François Mitterrand (Hôtel de formation)

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

→ De valider l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 14 avril 2025, comme suit :

Administration générale :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2025
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Organisation par TernoisCom d'un événement pour les commerçants
-

Finances :

- Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2024
- Taux d'imposition 2025
- Budget primitif 2025
- Fongibilité des crédits
- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS
- Tarif des entrées de piscine

Ressources humaines

- Création d'un poste d'adjoint technique

Urbanisme

- Acquisition parcelle (berge de la Ternoise le long de l'école Saint-Anne/Saint-Louis)
- Information sur la vente de l'immeuble situé 8 place François Mitterrand (Hôtel de formation)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- Mme Isabelle ROUSSEL
- M. Thibaut AUGAIT

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

Objet :

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal

Vu la délibération du 08 décembre 2022, portant délégation de compétences au Maire,

Il est présenté les décisions prises :

20	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186m ² section AI 155 N11 à Monsieur LEBAS Philippe
21	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186m ² section AI 155 N1 à Madame PETIT Sandrine
22	Location d'un jardin ouvrier d'une superficie de 186m ² section AI 155 à Madame ORMON Marie pour une année à compter du 1 ^{er} janvier 2025
23	Mise à disposition de la salle n°1 du Centre Culturel Henri Picot à l'organisme de formation ID Formation
24	Contrat de maintenance avec la société ANVOLIA lié à la gestion et au traitement de l'eau de la piscine municipale
25	Prolongation du renouvellement du bail entre la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise et l'APF France Handicap Location à 1500€/mois du 01/03/2025 au 28/02/2027
26	Convention de partenariat avec l'association Cirqu'en Cavale dans le cadre des Polofolie's 2025. La prestation s'élève à 12450€ (soit un acompte de 8000€ au 30 juin puis le solde sur présentation du bilan financier)

Le Conseil Municipal

- Prend acte de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

----- : -----

Objet :

Organisation par TernoisCom d'une soirée dédiée au commerce le 17 juin 2025 « préparer aujourd'hui le commerce de demain ».

Madame le Maire expose que le service développement Economique de la Communauté de Communes du ternois organise le 17 juin une soirée dédiée au commerce sur le thème « **Préparer aujourd'hui le commerce de demain** ».

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation des centres villes, centre bourgs » porté par la Région Hauts de France, dont la ville de Saint Pol sur Ternoise est lauréate, il est demandé à la commune de bien vouloir délibérer afin de permettre à la Communauté de Communes du Ternois de solliciter les subventions de la Région pour cette animation.

Le programme de cette soirée pourrait être le suivant :

- intervention de David Lestoux, rédacteur du rapport national sur les centres-villes pour le Ministère de la Cohésion des Territoires, sociologue et urbaniste.
- Témoignages de commerçants
- Intervention du service Développement Economique

Le tout animé par Sébastien Hembert, journaliste reporter, correspondant TF1.

Le lieu reste à définir.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'accepter la proposition de l'organisation, le 17 juin 2025, d'une soirée dédiée au commerce sur le thème « **Préparer aujourd'hui le commerce de demain** ».
- L'organisation est assurée par TernoisCom.

TernoisCom pourra demander un financement de cette animation auprès du Conseil Régional Hauts-de-France, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation des centres villes, centre bourgs », dont la ville de Saint Pol sur Ternoise est lauréate

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

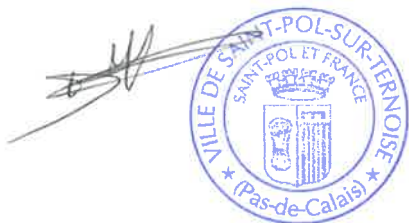
→ D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,

→ D'ACCEPTER la proposition de l'organisation, le 17 juin 2025, d'une soirée dédiée au commerce sur le thème « Préparer aujourd'hui le commerce de demain », par TernoisCom

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR



Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice 27 24 24

Nombre de membres présents 24 24 24

Nombre de suffrages exprimés 24 24 24

Votes Contre 0 Pour 24

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice 27 25 25

Nombre de membres présents 25 25 25

Nombre de suffrages exprimés 25 25 25

Votes Contre 0 Pour 25

DELIBERATION
COMMUNE DE ST POL SUR TERNOISE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation... 08/04/2025.....
Séance du 14/04/25... à 19 heures 07

Le 14 avril 2025 réuni sous la présidence (1) de **Mme. Claude ROUSSEZ**....., délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mme. le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 829 326.99 €
Part affectée à investiss		359 170.14 €
Opérations de l'exercice	6 739 013.17 €	7 035 022.38 €
Total	6 739 013.17 €	9 505 179.23 €
Résultat de clôture		2 766 166.06 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
305 197.82 €	
1 118 488.27 €	2 217 489.50 €
1 423 686.09 €	2 217 489.50 €
	793 803.41 €

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
305 197.82 €	2 829 326.99 €
7 857 501.44 €	9 252 511.88 €
8 162 699.26 €	11 722 668.73 €
	3 559 969.47 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement
Excédent total de financement

Ligne 001 dépenses du BP 2025
Ligne 001 recettes du BP 2025

793 803.41 €	
508 493.36 €	
240 829.00 €	
526 139.05 €	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

2 766 166.06 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.....

(Signatures)

Pour expédition conforme,
Le Président (ors du vote du compte administratif),
Le Président (ors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

(Signatures)

1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
2) En fonction des données communiquées par le comptable



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- ➔ M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- ➔ Mme Isabelle ROUSSEL
- ➔ Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- ➔ M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- ➔ M. Thibaut AUGAIT
- ➔ Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- ➔ M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- ➔ M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- ➔ Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

➔ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

----- : -----

Objet :

Taux d'imposition 2025

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux relatifs à la fiscalité directe locale.

Depuis 2021 La Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes.

La compensation de la perte de cette recette est réalisée par la perception de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (THPB) départementale. Afin d'assurer une compensation intégrale des communes, un mécanisme de coefficient correcteur est ensuite appliqué. La commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, étant « sur-compensée », le coefficient correcteur réduit le montant de recette issu du taux départemental de la THPB.

Depuis 2023, les résidences secondaires sont imposées, au taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires voté par le Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que les taux relatifs à la fiscalité directe locale ont été augmentés en 2022 et 2023 afin de faire face notamment à la forte augmentation des coûts des fluides, puis ont été maintenus en 2024.

Pour l'année 2025, Madame le Maire propose de reconduire les taux de 2024.
Le produit attendu serait de 2 915 677 €.

Il est proposé au Conseil Municipal

- De fixer les taux de fiscalité directe locales pour l'année 2025 suivants :
 - Foncier bâti : 40,53 %

- Foncier non bâti : 54,20 %
 - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12,49 %.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment l'état n°1259 qui sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire
Après en avoir délibéré,
25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

- D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,
- DE DECIDER de retenir les taux de fiscalité directe locales pour l'année 2025 suivants :
- Foncier bâti : 40,53 %
 - Foncier non bâti : 54,20 %
 - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 12,49 %
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier, et notamment l'état n°1259 qui sera annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





COMMUNE : 767 ST POL SUR TERNOISE

ARRONDISSEMENT : 62 ARRAS

FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	9 286 534	40,53	126,04	8 813 000	3 571 909	40,53%	3 571 909
Taxe foncière non bâties (TFNB)	42 693	54,20	122,16	43 300	23 469	54,20%	23 469
Taxe d'habitation (TH)	343 290	12,49	59,10	189 800	23 706	12,49%	23 706
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	3 619 084	3 619 084		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité = 3 619 084		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			1 290 476	0	2 035	-1 995 918	11
								- 703 407

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+ =	Produits attendus des ressources indépendantes de la fiscalité directe locale 2025
3 619 084		2 915 677
		- 703 407

A ARRAS

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MARC LELEU

Le 15 mai 2025

Pour la Commune,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux



COMMUNE : 767 ST POL SUR TERNOISE
 ARRONDISSEMENT : 62 ARRAS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	1 583
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	1 285 181
d. Logements sociaux et longue durée	1 198
Taxe foncière non bâtie	2 514
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	3 663 641
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	7 467
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	189 800
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	63 339
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,559241
d. Taux FB commune 2020	14,54
e. Taux FB département 2020	22,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	51,00	127,50	1,46000	126,04
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	50,88	127,70	5,54000	122,16
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,80	72,00	12,90000	59,10
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	13,49
b. Taux maximum de la majo	0,899

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	24,08
--	-------



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

----- : -----

08 avril 2025

Objet :

Budget primitif 2025

La séance ouverte, Madame le Maire présente le Budget primitif 2025 de la Ville.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

→ D'APPROUVER le budget primitif 2025 de la Ville, pour un montant de 8 715 736,00€ pour les dépenses de fonctionnement et de 9 459 420,00€ pour les recettes de fonctionnement, soit un sur-équilibre de 743 684,91€ ; pour un montant de 6 017 222,36€ pour les dépenses d'investissement et de 6 017 22,36€ pour les recettes d'investissement.

→ D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 09 mai 2024
Le Maire,

D. VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Héléne BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

Objet :

Fongibilité des crédits.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global du budget. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Par souci de transparence, les crédits ouverts pour concours aux associations seront exclus de ce dispositif.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au Conseil Municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6,

Vu la délibération 21 septembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire, ou à l'adjoint au Maire délégué, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que Madame le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.
- Il est précisé que Madame le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

- D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,
- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR




Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR






EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation :

08 avril 2025

Date d'affichage :

08 avril 2025

Objet :

Subvention aux associations

Secrétaire de séance :

→ Madame Audrey PROVOST.

----- : -----

La séance ouverte, Madame le Maire informe l'assemblée de la volonté de la municipalité de soutenir le tissu associatif de la Ville, notamment lorsque le domaine d'intervention des associations dites « loi 1901 » correspond aux domaines de la solidarité, de la culture, des sports, de la santé, le l'éducation ...

Toutes les associations bénéficiant d'une subvention de la Ville signent avec elle une convention intégrant notamment les objectifs partagés par la Ville et les associations.

Depuis 2024, un dossier a été formalisé afin d'uniformiser les demandes de subventions de fonctionnement, et/ou exceptionnelle.

L'assemblée est informée des propositions de subventions aux associations pour l'année 2025 dans le tableau annexé, représentant un montant total de 163 520 €.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du Budget 2025.

Le Conseil Municipal

Les membres d'associations suivants se retirent du vote : M. Jean Claude Girot, M. René Grandsir, Mme Audrey Provost, M. Guillaume Debay et M. Marc Ricart.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

19 Voix pour - 0 Voix contre - 1 Abstention

Décide

→ D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,

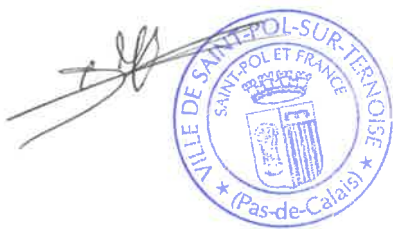
→ DE DECIDER d'attribuer les subventions selon le détail annexé à la présente délibération, pour un montant total de 163 520 €.

→ D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR



NOM DE L'ASSOCIATION	Pour mémoire Montant accordé en 2024		Proposition de subvention pour 2025			
	Montant fonctionnement	Projet spécifique ou acquisition matériel	Montant accordé 2024	Montant fonctionnement	Projet spécifique ou acquisition matériel	Montant accordé 2025
Academy Ballet	2 500,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €		2 500,00 €
Aéromodélisme du Ternois	150,00 €		150,00 €	150,00 €		150,00 €
Aetema	500,00 €	750,00 €	1 250,00 €	500,00 €		500,00 €
Agora du Ternois	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €
Amicale des Anciens de l'USSP	150,00 €		150,00 €	150,00 €		150,00 €
Amicale du Personnel Communal de la Ville Saint Pol sur Ternoise		3 500,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
APART Atelier de Pratiques Artistiques en Ternois	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Association des Donneurs de Sang de la Région de St Pol	150,00 €		150,00 €	150,00 €		150,00 €
Association du Points de Croix Saint Polois	200,00 €		200,00 €	200,00 €		200,00 €
Association Écheophile Saint-Poloise	150,00 €		150,00 €	300,00 €		300,00 €
Association Saint Poloise pour l'Amitié Internationale	3 000,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	6 500,00 €
Animation Ternois Jeunes	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Athletic Club Saint Polois	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €		3 500,00 €
Atre	2 000,00 €		2 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €
Basket Club Saint Polois	7 000,00 €		7 000,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €
Cercle Historique du Ternois	500,00 €		500,00 €	300,00 €		300,00 €
Cercle Ornithologique du Ternois		150,00 €	150,00 €	200,00 €		200,00 €
Coopérative la Fontaine Prévert	2 300,00 €	15 000,00 €	17 300,00 €	2 300,00 €	18 000,00 €	20 300,00 €
Coopérative Lucien Pignion		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	600,00 €	1 600,00 €
Croix Rouge Française	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Culture et Cinéma en Ternois	40 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
Cyclos Randonneurs du Ternois	800,00 €		800,00 €	800,00 €		800,00 €
Fit And Run	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €

Gymnastique Enfants Adultes	700,00 €		700,00 €	700,00 €		700,00 €
Judo Club Saint Polois	5 500,00 €		5 500,00 €	5 500,00 €		5 500,00 €
K'dabra	150,00 €		150,00 €	150,00 €		150,00 €
La Clé des Champs			- €	170,00 €		170,00 €
La Gaule Populaire	500,00 €	200,00 €	700,00 €	500,00 €		500,00 €
La Pétanque Saint Polois	200,00 €		200,00 €	200,00 €		200,00 €
L'Association "Le Souvenir Français"	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Les Amis de l'Orgue	250,00 €	250,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €	500,00 €
Les Archers du Ternois	5 500,00 €		5 500,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
Les Pères la joie	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Les P'tits lots	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Mjc du Ternois	3 000,00 €	500,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	600,00 €	3 600,00 €
Musique Municipale de St Pol sur Ternoise	10 000,00 €	7 000,00 €	17 000,00 €	13 000,00 €		13 000,00 €
Parents Actifs Saint-Polois				400,00 €		400,00 €
Passion Pêche Mouche	500,00 €		500,00 €	500,00 €		500,00 €
Secours Catholique	300,00 €		300,00 €	300,00 €		300,00 €
Tennis Club Saint Polois	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Tennis de Table Saint Polois	1 100,00 €		1 100,00 €	1 100,00 €		1 100,00 €
Ternois Escalade	500,00 €		500,00 €	750,00 €		750,00 €
Union Colombe et Bronzé	500,00 €		500,00 €	500,00 €		500,00 €
Union Sportive Saint Pol (USSP)	25 500,00 €		25 500,00 €	25 500,00 €	3 500,00 €	29 000,00 €
V.M.E.H.	250,00 €		250,00 €	250,00 €		250,00 €
Vélo Club Saint-Polois	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Volley Ball Saint-Polois	1 300,00 €		1 300,00 €	1 300,00 €		1 300,00 €
Yoga Viveka	150,00 €		150,00 €	150,00 €		150,00 €
TOTAUX	130 800,00 €	41 250,00 €	172 050,00 €	130 570,00 €	32 950,00 €	163 520,00 €



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Héléne BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

----- : -----

Objet :

Subvention au C.C.A.S.

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de la municipalité de soutenir le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans la diversité des ses actions à caractère social, trans et inter-générationnel.

Afin d'aider au financement de ses actions, Madame le Maire propose l'octroi au CCAS d'une subvention de 150 000€.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du Budget 2025.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

- D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,
- DE DECIDER d'attribuer une subvention au CCAS d'un montant de 150 000€.
- D'AUTORISER madame le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

----- : -----

08 avril 2025

Objet :

Tarifification de l'entrée à la piscine municipale

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs d'entrée à la piscine municipale.

Les tarifs appliqués antérieurement étaient les suivants :

Catégorie	Rappel des Tarifs depuis 2016		Rappel des Tarifs 2022	Rappel des Tarifs 2023	Rappel des Tarifs 2024
	Saint polois	Extérieurs	Tous publics	Tous publics	Tous publics
Ticket à l'unité ADULTE	1.20 €	1.50 €	2.00 €	2.50 €	2.50 €
Ticket à l'unité ENFANT	1.00 €	1.20 €	1.50 €	2.00 €	2.00 €
Carte 10 entrées ADULTE (16 ans et +)	9.00 €		15.00 €	20.00 €	20.00 €
Carte 10 entrées ENFANT	6.00 €		10.00 €	15.00 €	15.00 €
Aquagym 1 séance (+18 ans)	5.00 €		8.00 €	8.00 €	8.00 €
Aquagym 10 séances (+18 ans)	40.00 €		60.00 €	70.00 €	70.00 €
Initiation à la natation (6 à 15 ans) 1 séance	5.00 €		8.00 €	8.00 €	8.00 €
Centres de loisirs (pour 10 enfants)			10.00 €	15.00 €	15.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2129,

- De fixer les tarifs d'entrée à la piscine municipale, à compter de 2025 comme suit :

Catégorie	Tarifs à compter de 2025
	Tous publics
Ticket à l'unité ADULTE	2.50 €
Ticket à l'unité ENFANT	2.00 €
Carte 10 entrées ADULTE (16 ans et +)	20.00 €
Carte 10 entrées ENFANT	15.00 €
Aquagym 1 séance (+18 ans)	9.00 € *
Aquagym 10 séances (+18 ans)	80.00 € *
Initiation à la natation (6 à 15 ans) 1 séance	8.00 €
Centres de loisirs (pour 10 enfants)	15.00 €

- La vente des billets sera effectuée via la régie « Piscine »

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

→ D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,

→ D'APPROUVER LES TARIFS SUIVANTS

Catégorie	Tarifs à compter de 2025
	Tous publics
Ticket à l'unité ADULTE	2.50 €
Ticket à l'unité ENFANT	2.00 €
Carte 10 entrées ADULTE (16 ans et +)	20.00 €
Carte 10 entrées ENFANT	15.00 €
Aquagym 1 séance (+18 ans)	9.00 € *
Aquagym 10 séances (+18 ans)	80.00 € *
Initiation à la natation (6 à 15 ans) 1 séance	8.00 €
Centres de loisirs (pour 10 enfants)	15.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

Objet :

Création d'un poste d'adjoint technique au 1^{er} avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
 Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1983 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 05 mars 2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} janvier 2025

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

→ D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,

→ DE MODIFIER le tableau des emplois communaux, comme suit, à compter du 1^{er} avril 202

→ D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR



TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTEUR DU 1^{ER} AVRIL 2025

	Emplois budgétaires 1 ^{er} avril 2025	Effectifs pourvus ETP 1 ^{er} avril 2025	Poste vacant au 1 ^{er} avril 2025
FILIERE ADMINISTRATIVE			
	ETP		
adjoint administratif	2	2	0
adjoint adm principal 2ème classe	2	2	0
adjoint adm principal 1ère classe	3	3	0
rédacteur	2	1.6	0
rédacteur principal 2ème classe	2	2	0
rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
attaché	1	1	0
attaché principal	0	0	0
	13	12.6	0
FILIERE TECHNIQUE			
adjoint technique	11	11	0
adjoint tech principal 2ème classe	13	13	0
adjoint tech principal 1ère classe	9	9	0
agent de maîtrise	0	0	0
agent de maîtrise principal	5	5	0
technicien	1	1	0
technicien principal 2ème classe	0	0	0
technicien principal 1ère classe	0	0	0
ingénieur	0	0	0
ingénieur principal	2	2	0
	40	40	0
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 1ère classe	2	1.8	0
	2	1.8	0
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation principal 2è cl	1	1	0
	1	1	0

FILIERE ANIMATION

Adjoint animation	0	0	0
Adjoint animation principal 2ème classe	1	1	0
Adjoint animation principal 1ère classe	1	1	0
	2	2	0

FILIERE POLICE

Chef de service principal 2ème classe	1	1	0
Brigadier-chef principal	1	1	0
	2	2	0

60	59.4	0
----	------	---



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du **14 avril 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 14 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT POL SUR TERNOISE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle VASSEUR, Maire,

Présents : Tous les membres en exercice, inscrits au tableau, à l'exception de :

- M. Bruno GUILBERT qui a donné pouvoir à M. Dominique DEGOUVE
- Mme Isabelle ROUSSEL
- Mme Karine DESCAMPS qui a donné pouvoir à M. Didier HOCHART
- M. Benoit DEMAGNY qui a donné pouvoir à Mme Marie Hélène BELLINGUER
- M. Thibaut AUGAIT
- Mme Amandine DELATTRE qui a donné pouvoir à M. Vincent JOSEPH
- M. Maurice LOUF qui a donné pouvoir à Mme Claude ROUSSEZ
- M. Jean Claude GIROT qui a donné pouvoir à Mme Betty SOYEZ
- Mme Catherine DUCROCQ qui a donné pouvoir à M. René GRANDSIR

Date de convocation : **Secrétaire de séance** :

08 avril 2025

→ Madame Audrey PROVOST.

Date d'affichage :

08 avril 2025

Objet :

Acquisition d'une partie de la parcelle AE763 à l'association Saint-Louis

L'association SAINT-LOUIS, ayant son siège social à SAINT-POLSUR-TERNOISE (62130) - 1 Rue du Pont Simon, représentée par Monsieur Jean-Louis GOUBET, est restée propriétaire de la parcelle cadastrée, section AE n°763, au regard de l'acte de vente de la parcelle AE n°764, au profit de la Communauté de Communes du Saint-Polois, dressé le 09/04/2010 par Me DHOTEL notaire à AUBIGNY-EN-ARTOIS.

Cette parcelle et le domaine public routier (rue du Pont Simon) sont séparés par la rivière non domaniale « La Ternoise » qui a nécessité un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites (plan ci-joint).

Il apparaît donc que le bâtiment de type « Pailleron », voué à la démolition sous réserve de l'octroi du permis de démolir, est construit en partie sur le domaine communal.

La négociation mise en oeuvre avec l'Association SAINT-LOUIS peut permettre à la ville de s'approprier la totalité de la rivière en achetant une partie de berge (environ 50 m²), côté parcelle AE 763.

Pour ce faire, il est proposé de verser une somme forfaitaire de 1 000 euros HT à l'association Saint-Louis, de lui laisser l'accès existant rue du Pont Simon et de prendre en charge le montant de la clôture entre ces deux nouvelles propriétés.

Il est à noter néanmoins que la démolition du bâtiment de type « Pailleron », payée dans sa totalité par l'Association, déterminera les modalités exactes de l'aménagement de ce nouvel espace public permettant la redécouverte de la « Ternoise ».

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'émettre un avis favorable sur cet aménagement

- D'accepter le versement de la somme forfaitaire de 1 000 euros à l'association Saint-Louis
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers s'y référant.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

25 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Décide

- D'APPROUVER l'exposé de Madame le Maire,
- D'ÉMETTRE un avis favorable sur cet aménagement
- D'ACCEPTER le versement de la somme forfaitaire de 1 000 euros à l'association Saint-Louis

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Délibération rendue exécutoire,
Transmise en préfecture et publiée,
À Saint Pol sur Ternoise, le 6 mai 2025
Le Maire,

D.VASSEUR



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

D. VASSEUR

